



Nomination d'un syndic ext

Par castor

bonjour
nous sommes une asl d'une petite copro de 31 lots
en cas de non renouvellement du bureau faute de
volontaires y a t'il obligation de nommer un
syndic extérieur
merci pour votre réponse

Par Nihilscio

Bonjour,

Une ASL n'est pas une copropriété. Il n'y a pas de syndic ni interne ni externe.

Le bureau peut déléguer à un gérant mais il doit tout de même exister. Sinon il faut passer à l'administration judiciaire.